

## ***Note explicative***

### **Appel à projets dans le cadre de la mise en place des ateliers de dynamisation personnelle chez les seniors en région Limousin**

Dans le cadre de sa politique de prévention et d'action sanitaire et sociale, avec une priorité accordée à la préservation de l'autonomie mémorielle et la prévention des chutes chez les seniors, la CARSAT Centre Ouest lance un appel à projets.

Il s'agit de désigner une structure en capacité :

- de démontrer son expérience et son savoir faire dans le domaine des activités physiques et socioculturelles en direction des seniors.
- d'assurer la mise en place des ateliers et des activités de dynamisation personnelle dans leur globalité (de la prospection jusqu'au bilan final).
- de mettre en oeuvre des compétences administratives et organisationnelles sur le territoire de deux départements.

Le dossier de candidature devra comporter une argumentation détaillée portant sur les activités actuellement développées par la structure, la motivation à prendre en charge cette nouvelle mission, le territoire d'intervention prévu, les moyens et compétences qui pourront être mis à disposition, ainsi que le niveau d'engagement, en référence du cahier des charges. Des documents comptables permettant d'illustrer la situation financière sont également attendus.

**Ce dossier doit être communiqué avant le 30 janvier 2012 à la CARSAT Centre Ouest.**

## APPEL A PROJETS

La CARSAT lance un appel à projets sur la région Limousin au titre de l'assurance maladie et l'assurance retraite. Celui-ci a pour but de missionner un prestataire de service chargé de mettre en place des actions collectives de prévention santé, comprenant en priorité des ateliers de dynamisation personnelle destinés à préserver l'autonomie physique et mémorielle des personnes âgées. Ces actions seront situées dans les départements de la Haute Vienne et de la Corrèze.

Ces actions concernent les assurés sociaux présentant certains critères de fragilité tels que l'isolement, la précarité économique, la désinsertion sociale, avec une priorité accordée aux seniors de plus de 60 ans.

Les structures éligibles pour postuler à la mise en œuvre de ces actions doivent répondre aux critères suivants :

- Expérience dans l'organisation et l'animation d'activités physiques et de dynamisation des capacités personnelles destinées aux personnes malades ou âgées et d'actions collectives de prévention.
- Aptitude à effectuer toutes les démarches afférentes à la mise en place de ce dispositif : prospection du public cible, organisation matérielle, animation, évaluation et bilan final des activités.
- Capacité à déployer une offre de service assurant un maillage territorial homogène sur les deux départements.
- Qualification des animateurs spécifiquement formés à ces activités collectives.
- Niveau d'organisation administrative et comptable permettant de respecter les délais d'exécution et de reporting attendus par la CARSAT.

Le cahier des charges 1 est à télécharger. Il fournit le cadre d'intervention pour les actions prioritaires destinées aux seniors.

Le cahier des charges 2 (actions collectives de prévention santé) sera finalisé en lien avec le prestataire de service retenu.

Date butoir de réception des candidatures le **30 janvier 2012**.

## Cahier des charges 1

### Ateliers destinés aux seniors (activités physiques et mémorielles, dynamisation personnelle)

Le présent cahier des charges a pour objet de préciser les programmes relatifs aux ateliers destinés à préserver l'autonomie des personnes âgées, dont l'organisation sera déléguée au prestataire de service retenu. La programmation de ces actions sera établie par le COPIL Régional des organismes de protection sociale.

Le financement des actions sera assuré par la CARSAT à travers un budget annuel validé au regard de la nature des activités projetées.

Deux types d'actions sont d'ores et déjà retenues :

1. Des ateliers équilibres conformes au label délivré par la CARSAT Bourgogne Franche Comté, caisse pilote en matière d'ateliers de prévention des chutes chez les personnes âgées.
2. Des activités collectives permettant de favoriser la prévention, la sécurité, le bien être et la vie sociale des seniors, en application des protocoles arrêtés par les organismes d'assurance maladie.

### Identification du programme équilibre

#### Objet :

Mise en place d'ateliers pour prévenir les chutes chez les personnes âgées. La chute est un accident fréquent chez les personnes de + de 60 ans et plus elles vieillissent, plus le risque de chute augmente. Les chutes constituent la principale cause de décès chez les personnes âgées de plus de 70 ans.

#### Population cible :

Personnes âgées de 60 ans et plus vivant à domicile ou en institution (logements foyers, EHPAD).

#### Objectifs :

Diminuer le risque, la fréquence et la gravité des chutes des personnes âgées par l'entretien et la stimulation de la fonction d'équilibration.

#### Contenu d'un atelier équilibre :

##### Composition :

un groupe de 10 à 14 personnes. La limite maximum du nombre de participants est de 15, le minimum étant de 8.

##### Déroulement d'un atelier

Un atelier comprend 13 séances et se déroule sur 3 mois environ:

- Une séance de tests d'aptitude à l'équilibre (T1) pour adapter les exercices en fonction des capacités de chacun
- Dix séances collectives d'équilibre et d'activités physiques variées d'environ une heure trente par semaine
- Une séance de tests (T2) à la fin des 10 séances pour mesurer l'évolution.
- Une séance bilan

## **2. Identification du programme des activités collectives de dynamisation**

### **Objet :**

Mise en place d'activités collectives permettant de favoriser la prévention, la sécurité, le bien être et la vie sociale des personnes âgées. Ces activités peuvent se concrétiser par des ateliers.

### **Public cible :**

Population âgée fragilisée et isolée

### **Objectifs:**

Prévenir le vieillissement de la personne âgée, favoriser son autonomie et son inscription dans la vie sociale

Permettre la réactivation de toutes les entrées sensorielles et de la fonction cardio respiratoire notamment pour optimiser les stratégies de la mémoire.

Favoriser la dynamique de groupe, renforcer le lien social et l'appétence pour des activités socioculturelles.

### **Contenu d'un atelier :**

#### *Composition :*

un groupe de 10 à 14 personnes. Limite maximum du nombre de participants : 15

#### *Déroulement d'un atelier*

Un atelier comprend au moins 5 séances

Il comprend une séance de recueils de besoins, (tests si nécessaire) ainsi qu'une séance d'évaluation/bilan en fin de processus.

Ces activités sont organisées et animées par des encadrants qualifiés, dont la formation est validée par la DRJSCS (Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale).

### **Evaluation des différents programmes :**

**Tous ces programmes sont soumis à des évaluations qui sont conduites en partenariat entre les opérateurs et les organismes de Sécurité Sociale:**

*Evaluation quantitative :*

Nombre d'ateliers et de participants  
Liste nominative des animateurs formés, cycle de renouvellement des formateurs relais  
et Maillage territorial  
Coût moyen d'un atelier  
Sources de financement organismes partenaires et participation des bénéficiaires.

*Evaluation qualitative :*

Mesure de l'efficacité de l'atelier  
Mesure de la satisfaction des bénéficiaires  
Coordination régionale